

Le vendredi 10 février 2023 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Brigitte LEFEBVRE, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Monette-Simone VASSEUR, Henry GAUDISSERT, Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean LEVOIR, Yves PAUL (suppléant de Marie Claude DEVILLERS), Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Patricia HIBERTY, Martine MAILLET, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Anita ANTY (suppléante de Francis BELLOU), Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Samuel PAYEN, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie-Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX, Jean-Pierre SENECHAL, Charles LOCQUET, Franck PIA, Gregory PALANDRE, Noël VERCHAEVE, Philippe ENJOLRAS, Valérie GAULTIER, Mamadou LY, David MAGNIER, Christophe GASPART, Yannick MATURA, Ludovic CASTANIE*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Martial DUFLOT, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Laurent LEFEVRE, Christian DEMAY, Alain ROUSSELLE, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Jean-Marie SIRAUT, Peggy CALLENS, Halima KHARROUBI*

POUVOIRS *Jacques DORIDAM représenté par Victor DEBIL-CAUX, Dominique Cordier représenté par Valérie GAULTIER, Dominique DEVILLERS représenté par Caroline CAYEUX, Jean-Charles PAILLART représenté par Brigitte LEFEBVRE, Cédric MARTIN représenté par Loïc BARBARAS, Jean-Jacques DEGOUY représenté par Jean-François DUFOUR, Dominique DUPILLE représenté par Hubert VANYSACKER, Régis LANGLET représenté par Aymeric BOURLEAU, Marcel DUFOUR représenté par Laurent DELAERE, Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON, Guylaine CAPGRAS représentée par Antoine SALITOT, Nathalie ROLLAND représentée par Christophe TABARY, Bruno GRUEL représenté par Jean-Pierre SENECHAL, Philippe VIBERT représenté par Ali SAHNOUN, Vanessa FOULON représentée par Charles LOCQUET, Grégory NARZIS représenté par Roxane LUNDY, Mehdi RAHOUI représenté par Marianne SECK*

Date d'affichage	17 février 2023
Date de la convocation	3 février 2023
Nombre de présents	72
Nombre de votants	89

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0370

Budget primitif de l'exercice 2023 - budget principal et annexes

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2023 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2022.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M14et M4),

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	74 863 492,00 €	74 863 492,00 €
INVESTISSEMENT	27 322 079,00 €	27 322 079,00 €
TOTAL	102 185 571,00 €	102 185 571,00 €

DECHETS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 254 346,00 €	13 254 346,00 €
INVESTISSEMENT	668 105,00 €	668 105,00 €
TOTAL	13 922 451,00 €	13 922 451,00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	509 030,00 €	509 030,00 €
INVESTISSEMENT	254 515,00 €	254 515,00 €
TOTAL	763 545,00 €	763 545,00 €

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 060-200067999-20230210-A_DEL_2022_0370-DE

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	5 764 135,00 €	5 764 135,00 €
INVESTISSEMENT	5 703 335,00 €	5 703 335,00 €
TOTAL	11 467 470,00 €	11 467 470,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 230,00 €	11 230,00 €
INVESTISSEMENT	11 225,00 €	11 225,00 €
TOTAL	22 455,00 €	22 455,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 612 010,00 €	3 612 010,00 €
INVESTISSEMENT	1 806 005,00 €	1 806 005,00 €
TOTAL	5 418 015,00 €	5 418 015,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	630 000,00 €	630 000,00 €
INVESTISSEMENT	315 000,00 €	315 000,00 €
TOTAL	945 000,00 €	945 000,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 413 802,00 €	7 413 802,00 €
INVESTISSEMENT	11 479 369,00 €	11 479 369,00 €
TOTAL	18 893 171,00 €	18 893 171,00 €

EAU POTABLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 400 812,00 €	1 400 812,00 €
INVESTISSEMENT	7 469 332,00 €	7 469 332,00 €
TOTAL	8 870 144,00 €	8 870 144,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	65 100,00 €	65 100,00 €
INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL	85 100,00 €	85 100,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 915 410,00 €	11 915 410,00 €
INVESTISSEMENT	2 452 310,00 €	2 452 310,00 €
TOTAL	14 367 720,00 €	14 367 720,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	570 311,00 €	570 311,00 €
INVESTISSEMENT	55 311,00 €	55 311,00 €
TOTAL	625 622,00 €	625 622,00 €

- Décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;
- Acter l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;
- Décider de verser au budget annexe déchets une subvention de fonctionnement de 5 198 025 euros et d'investissement de 151 487 euros.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 79

Votes contre : 1

Abstention : 9

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2023

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2023 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2022 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération* ⁽¹⁾) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^e étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis ⁽¹⁾

⁽¹⁾ <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique « présentation / finances »

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL	3
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1 - Les recettes de fonctionnement	3
2 - Les Dépenses de fonctionnement	9
B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
1- Les Ressources d'investissement.....	16
2- Les emplois d'investissement.....	17
II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIF ERIGES EN BUDGET ANNEXE.....	24
A- LE BUDGET DECHETS.....	24
B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE.....	25
1 - La zone du haut ville (les larris).....	26
2 - La zone DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC.....	26
3 - La zone d'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC	27
4 - La zone DE SAINT MATHURIN.....	27
5 - Les zones d'activites transferees.....	27
III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.....	28
A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	28
B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	30
C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	31
D- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS	32
E- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV).....	33
III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE	34
A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS.....	34
B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 €	35
C/ EQUILIBRE FINANCIER ET RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT	36

Sigles	intitulé
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CGTB	Comité de gestion du théâtre du Beauvaisis
CTM	Centre technique municipal
DCRTP	dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGFip	Direction générale des Finances publiques
FCTVA	Fnds de compensation pour la taxe de la valeur ajoutée
FPIC	fonds de péréquation intercommunale
IFEP	Insertion Formation Education prévention
MEF	Maison de l'emploi et de la formation
PLUi	plan local d'urbanisme intercommunal
SAO	Société d'aménagement de l'Oise
SDIS	service départemental d'incendie et de secours
SMDO	Syndicat Mixte du département de l'Oise
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

I – LE BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux présentés permettent de comparer les BP depuis 2021. A noter qu'en 2022, le périmètre du BP de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est modifié par la création d'un budget annexe Déchets.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

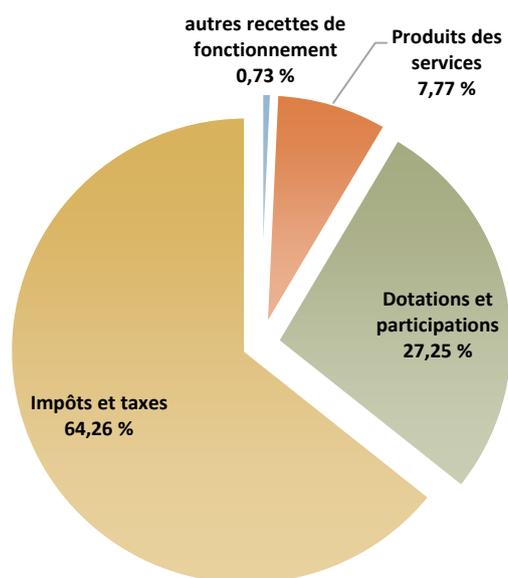
chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Variation
013	Atténuation de charges	101 012	84 692	44 500	-47,46%
70	Produits des services	5 245 957	8 186 964	5 661 470	-30,85%
73	Impôts et taxes	51 419 393	45 004 500	46 849 650	4,10%
74	Dotations et participations	17 530 732	20 228 568	19 866 727	-1,79%
75	Autres produits de gestion courante	146 762	345 462	221 058	-36,01%
76	Produits financiers	0	0	0	-
77	Produits exceptionnels	0	0	265 000	-
78	Reprises provisions semi-budgétaires	358 084	0	0	-
042	Opérat° ordre transfert entre sections	278 000	1 956 000	1 955 087	-0,05%
	Total recettes de fonctionnement	75 079 940	75 806 186	74 863 492	-1,24%

Les recettes de fonctionnement sont estimées en diminution de 1,24% par rapport à 2022.

Il est à noter que le budget annexe déchets n'a été ouvert qu'en avril 2022. De ce fait, le paiement des dépenses du 1^{er} trimestre 2022 s'est fait sur le budget principal. Il a donc été enregistré en produits une recette de 2 720 000€ au titre du remboursement de ces dépenses par le budget annexe déchets. De ce fait, si nous neutralisons cette recette, les recettes de fonctionnement en 2023 sont en hausse de 2.43% par rapport à 2022.

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2023 est la suivante :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitres



1.1 CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES : 46 849 650 €

Ce chapitre est en augmentation de 4,10% et représente 64 % des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend les éléments suivants :

- Les contributions directes ménages (11 511 600 (+8 %)) se composent de la CFE à plus de 80% (Contribution Foncière des Entreprises), de la taxe sur le foncier bâti et non bâti à 10%, et de la taxe d'habitation sur les résidences hors résidences principales à 7%. La hausse de cette catégorie d'impôt par rapport à 2022 provient d'une régularisation de la prévision suite à la notification de 2022 et l'augmentation de 7.1% des bases d'imposition de la taxe sur le foncier bâti de l'ordre de 69 k€. Il est également à signaler qu'une partie de cette catégorie de recettes est compensée par une fraction de TVA versée en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation et d'une dotation de compensation pour la réduction des bases de CFE des entreprises industrielles.
- La CVAE s'élève à 3 660 550€ et enregistre une baisse de 49% par rapport à 2022 du fait de la réforme de cet impôt qui prévoit sa disparition sur 2 années. Pour compenser cette perte de produit, la collectivité va percevoir une fraction de TVA calculée sur la moyenne des 3 dernières années de CVAE. En termes de prévision budgétaire pour 2023, l'année devrait se caractériser par une croissance très faible qui incite à retenir 50% du même montant que celui notifié en 2022.
- Les autres impôts et taxes et notamment la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM : 1 800 000 € (-10 % par rapport au BP 2022 et -1.5% par rapport à la notification 2022)), l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER : 750 000 € (+25 % / BP 2022 et -6% / notification 2022)), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR : 9 442 477€ (0%)), ainsi que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC : 1 070 000 € (+2% / BP 2022 et -0.6% / notification 2022)).

En résumé, les impôts et taxes des ménages et entreprises (y compris la fraction de TVA mise en place pour compenser les réformes fiscales) sont évalués pour 2023 à 35,83 M€ (dont 18.11 M€ de fraction de TVA), soit une hausse de 1.82 M€ provenant principalement de l'augmentation des bases de TFPB mais aussi d'une fraction de TVA qui progresserait de 3% en 2023.

	2022	2023		Ecart
TF et TH	10 670 000	11 511 600	841 600	69 k€ d'impact de la hausse des bases de TFPB de 7,1% 772 k€ de TH prise en compte au BS 2022
Fraction de TVA	13 300 000	14 214 000	914 000	Hausse de 3% par rapport à la notification 2022 établie à 13 800 k€
TOTAL contributions ménages + CFE	23 970 000	25 725 600	1 755 600	7,32%
-				
CVAE	7 243 000	3 660 500	- 3 582 500	Hypothèse d'une croissance faible en 2023 => prévision 2023 identique à la notification 2022, soit 7 321 812 €. Réduction de 50%
Fraction de TVA		3 900 000	3 900 000	Compensation = moyenne des 3 années de CVAE
TOTAL CVAE	7 243 000	7 560 500	317 500	4,38%
-				
TASCOM	2 000 000	1 800 000	- 200 000	Hypothèse = notification 2022
IFER	600 000	750 000	150 000	Hypothèse = notification 2022
Autres	200 000		- 200 000	
TOTAL Autres impôts économiques	2 800 000	2 550 000	- 250 000	-8,93%
-				
AC	299 023	299 023	-	
FNGIR	9 442 477	9 442 477	-	
FPIC	1 050 000	1 070 000	20 000	Hypothèse = notification 2022
TOTAL Fiscalité reversée	10 791 500	10 811 500	20 000	0,19%
Taxe de séjour	200 000	202 000	2 000	1,00%
-				
TOTAL	45 004 500	46 849 600	1 845 100	4,10%

- La fiscalité reversée : il s'agit des attributions de compensation correspondant aux versements des communes auprès de l'agglomération compte-tenu de l'évaluation des charges transférées pour 0.3 M€. Le périmètre des compétences de l'agglomération n'ayant pas évolué, le montant 2023 est identique à 2022. S'y ajoutent la péréquation horizontale avec le FPIC (1.07 M€) et le FNGIR (9.44 M€).

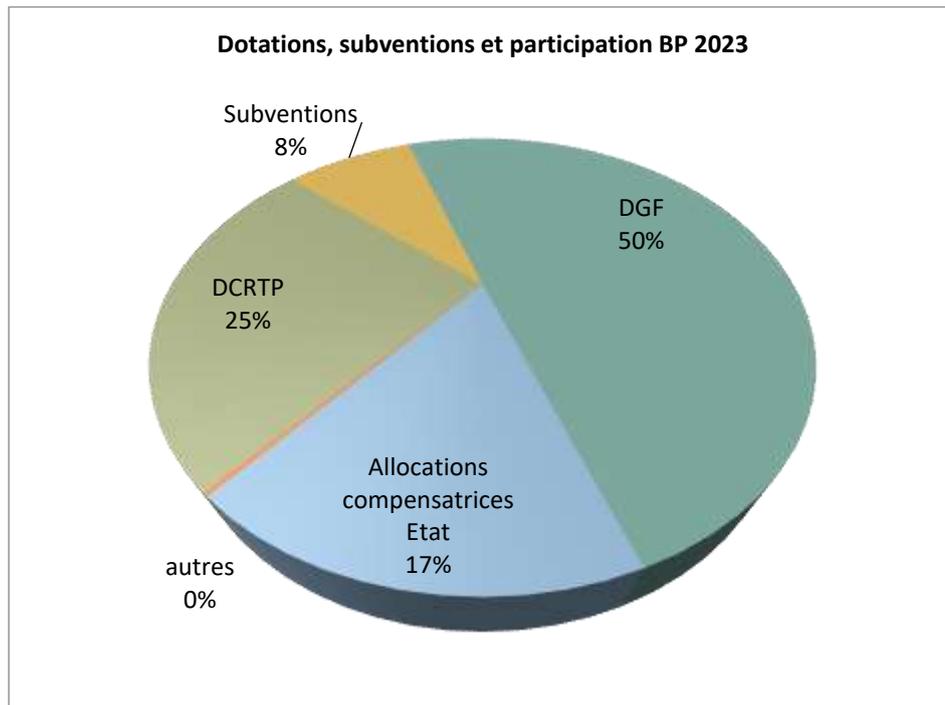
LE PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR – ARTICLE 7362 est estimé à 202 000 € .

Cette taxe est reversée à l'office de tourisme afin de concourir au financement des projets touristiques du territoire et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014 article 7398).

1.2 CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 19 866 650 €

Ce chapitre budgétaire représente 27 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une diminution de 1,79 % par rapport au BP 2022.

Il se structure ainsi :



1.21 - LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE (D.G.F.) – ARTICLES 74124 ET 74126 (9 860 000 €)

L'hypothèse retenue est une diminution de 540 000€ par rapport à 2022 (-5%) .

Pour rappel, cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation composée d'une part « compensations part salaires » (CPS) et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

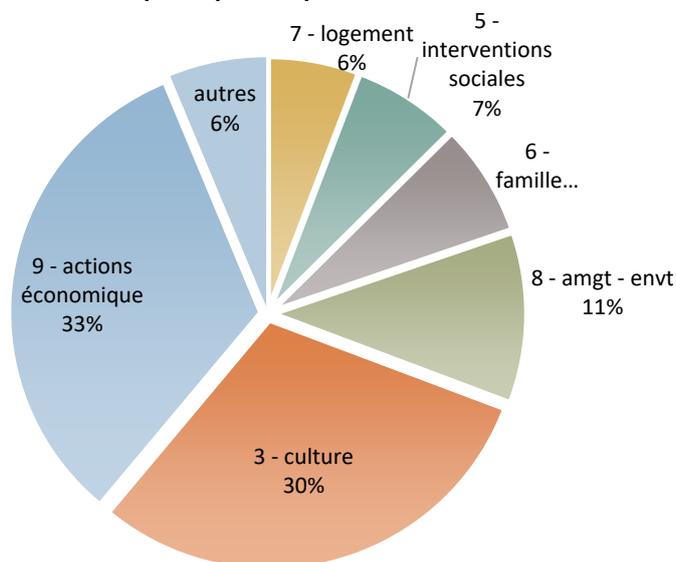
L'hypothèse retenue est une diminution de 540 000€ par rapport à 2022 (-5%) :

- Hausse de la dotation d'intercommunalité de 60 k€ / BP 2022 au regard de l'augmentation prévue dans la loi de Finances 2023 (+ 30 M€)
- Baisse de 2% de la dotation de compensation soit 600 k€ de moins par rapport à 2022

1.22 LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ARTICLES 747 (1 698 156 €)

Les autres dotations, subventions et participations sont constatées en diminution de 5 % soit 87 412 €.

Répartition 2022 des participations par domaines d'activités



On peut relever les principaux éléments suivants :

- L'économie (fonction 9) : 555 600 € (en augmentation de 187 500 €) pour financer les actions « permanentes » telles que les chantiers d'insertion où le dispositif « proch'emploi » ainsi que l'économie circulaire.
- Fonction 3 : La culture : 514 200 € contre 451 700 € en 2022 , soit une évolution de + 62 000 € avec une subvention nouvelle sur le développement des collections des médiathèques (30 000 €) et le recours aux emplois aidés
- Fonction 8 : Aménagement - environnement 187 050 € pour le financement des activités de services (Natura 2000 notamment).
- L'intervention sociale (fonction 5) comprend essentiellement le financement de l'accueil des gens du voyage.
- Le logement et la famille sont financés annuellement selon leur activité (suivi animation habitat, accueil dans les relais d'assistante maternelle).

1.23 LES DOTATIONS COMPENSATRICES DE L'ETAT – ARTICLES 748313 A 74835 (8 258 571 €)

Comme indiqué dans le paragraphe sur les impôts et taxes, ces dotations servent à compenser les réformes fiscales ainsi que les différentes mesures prises par l'Etat comme le plan de relance économique pour aider les entreprises face à la crise sanitaire.

Elles sont en augmentation par rapport à 2022 (+ 265 571 €), soit +3%. Elles se répartissent de la manière suivante :

- DCRTP : 4 965 571 € € : ajustement par rapport à la notification 2022, soit une baisse de 34 k€ / BP 2022
- Compensations réforme fiscale et plan de relance économique (baisse des bases de TF et CFE des entreprises industrielles) : 3 293 000 € (+ 300 000 €)

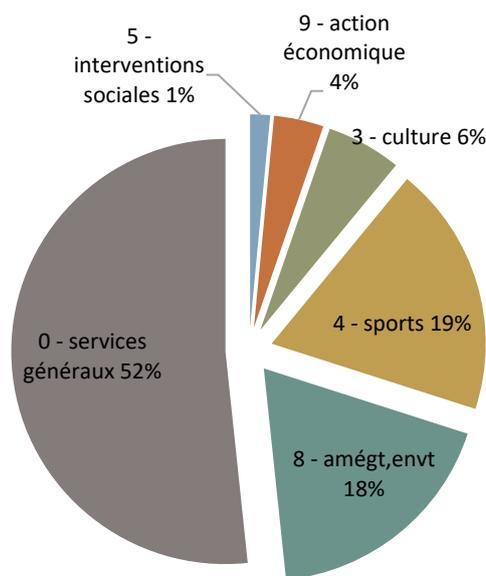
1.3 CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES (5 661 470 €)

Ce chapitre présente une forte diminution de 30,85 %. En effet, le budget annexe déchets n'ayant été ouvert par le Service de Gestion Comptable de la DGFIP qu'au 01/04/2022, les dépenses du 1^{er} trimestre ont été payées par le budget principal. De fait, il y avait lieu de prévoir une recette du même montant pour le remboursement de ces dépenses par le budget annexe déchets. C'est donc un montant de 2.72 M€ qu'il convient de retraiter du BP 2022 afin de comparer l'évolution des produits de service 2023.

Après retraitement, le chapitre 70 est en fait en augmentation en 2023 de 3,56% (+ 194 056 €).

La fin de la crise sanitaire doit permettre de retrouver des recettes équivalentes à celles réalisées antérieurement à 2020. Il est ainsi prévu une augmentation de la fréquentation des équipements et non une hausse des tarifs qui eux n'évolueront que dans la limite de l'actualisation des dépenses des communes, soit en 2022 +1.12%.

Répartition 2023 des produits des services par domaine d'activités (hors déchets)



- 66 % (3 726 090 €) de ces recettes proviennent des remboursements de mise à disposition de personnels liés surtout à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais. Montant équivalent à celui de 2022,
- 21 % des recettes proviennent des recettes « usagers » liées à la fréquentation des équipements de l'agglomération. Le montant prévu est de 1 191 900 €. Il est prévu une augmentation de 10% (+ 122 500 €) par rapport à 2022 . Les recettes principales proviennent :
 - à 65% des entrées prévues pour l'aquaspace et la piscine Trubert, estimées en augmentation de 31 500 € soit +4% ;

- à 25 % (296 900 €) des inscriptions aux équipements culturels en augmentation de 4 % ;
- 9 % des recettes sont dites « inter-budgets » pour un montant de 743 090 €. Il s'agit des remboursements par les budgets annexes de la quote-part des frais généraux supportés par le budget principal.

1.4 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (221 058 €)

L'article 752 enregistre les locations d'immeubles. Il s'agit essentiellement des revenus de la Maison des Services et des Initiatives Harmonie (103 950 €), la pépinière (75 000 €) et la Maladrerie. (25 000 €)

1.6 CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES (44 500 €)

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre.

1.7 CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1 955 087 €)

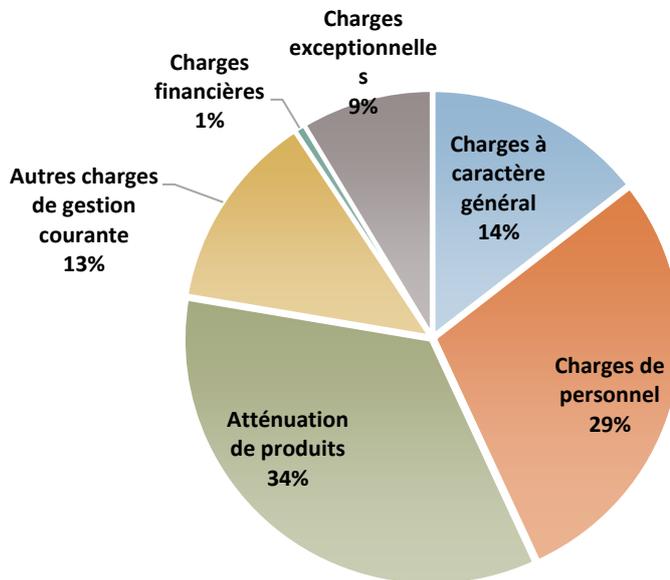
Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Les amortissement et opérations en régie sont prévus pour 355 087 €. A ce montant vient s'ajouter 1 600 000 € pour la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Variation
011	Charges à caractère général	17 236 824	10 640 242	9 672 923	-9,09%
012	Charges de personnel	18 806 508	18 890 114	19 153 781	1,40%
014	Atténuation de produits	23 288 501	23 148 501	23 102 001	-0,20%
65	Autres charges de gestion courante	8 282 794	8 546 335	8 740 884	2,28%
66	Charges financières	354 268	223 000	440 700	97,62%
67	Charges exceptionnelles	1 694 825	5 921 789	5 746 879	-2,95%
023	Virement à la section d'investissement	746 220	3 577 205	2 918 664	-18,41%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 670 000	4 859 000	5 087 660	4,71%
	total dépenses de fonctionnement	75 079 940	75 806 186	74 863 492	-1,24%

2.1 PRESENTATION PAR NATURE

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



2.11 CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 9 672 923 €

Ce chapitre totalise 14 % des dépenses réelles de fonctionnement et une diminution de près de 9 %. Retraité des frais liés au budget déchet du premier trimestre 2022, ce chapitre augmente de 22 % (+ 1 752 681 € par rapport à 2022). Sont présentées ci-dessous les variations remarquables :

Les principales augmentations sont liées à la prise en compte de l'inflation, on peut noter :

- L'augmentation des **fluides (gaz et électricité)** de + 1 753 493 € (soit + 139%) ; cette estimation pourra être révisée lors des décisions modificatives en fonction non seulement des tarifs communiqués en cours d'exercice, mais aussi des consommations d'énergie qui devraient baisser du fait de la mise en œuvre du plan de sobriété adopté en décembre 2022. C'est la première dépense de ce chapitre avec un total de 3 038 143 €. C'est principalement l'évolution très volatile de l'indice inclus dans le Marché Global de Performance (MGP) de nos 2 piscines (Trubert et Aquaspace) qui pèse le plus dans la forte augmentation de nos fluides (+1.2 M€ pour ces deux équipements par rapport à 2022). A l'heure actuelle, bien que les fournisseurs d'énergie éprouvent de grandes difficultés à fixer les tarifs de l'énergie pour 2023, il a été tenu compte, dans nos hypothèses, du bénéfice de l'amortisseur Electricité qui devrait s'élever à plus de 550 k€ pour l'ensemble des budgets de l'agglomération.
- **L'entretien et les réparations** (lignes 615) sont prévus pour 1 973 947 €, en augmentation de + 8 %
- Les frais de location augmentent de 63% et atteignent 181 180 €. Cette hausse provient principalement de la relocalisation des services techniques de l'agglomération en vue de la rénovation du CTM. A cela s'ajoute l'arrêt de la gratuité des locaux de l'Elispace pour nos manifestations.

- Hors déchets, les prestations de services sont en augmentation de 11% (185 169€) et atteignent 1 884 408 €. Des prestations complémentaires sont prévues dans le domaine culturel, financier et environnemental.
- Les frais de réception devraient subir une hausse de 20% et atteindre 145 050 € du fait à la fois de l'inflation des produits alimentaires mais aussi de la reprise des manifestations.

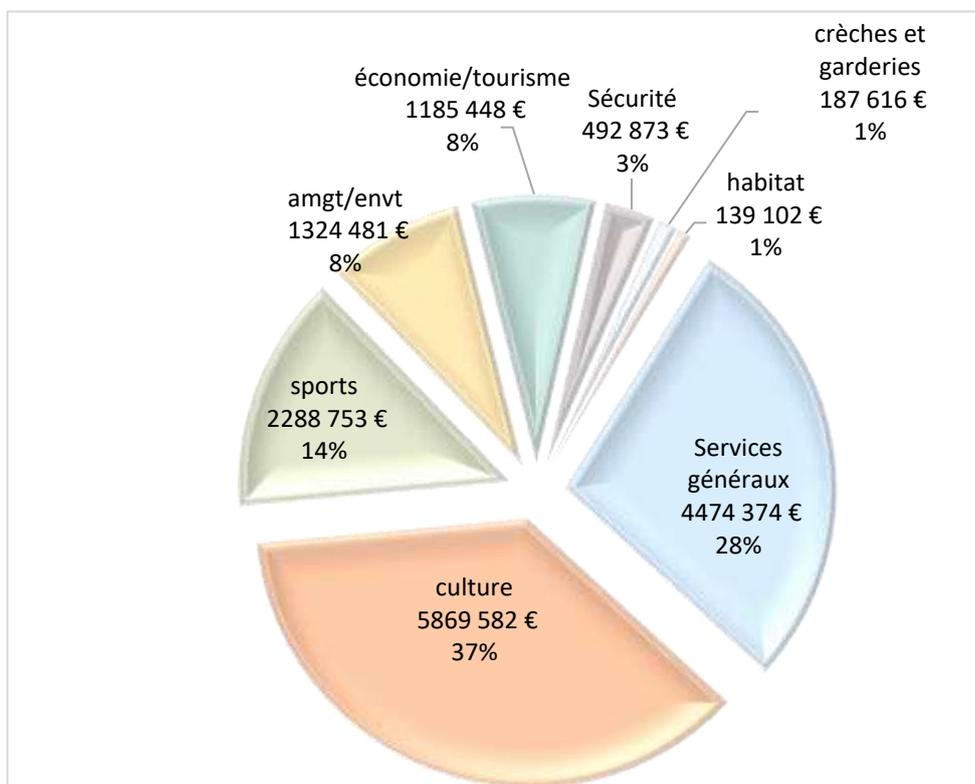
Afin de limiter ces augmentations, d'autres dépenses sont en diminution :

- Les fournitures atteignent 638 060 €, en diminution de 8% (corrigée de l'achat des sacs à déchets verts prévus en 2022)
- Les frais de communication (371 138 €) en diminution de 18% ;
- Les frais de nettoyage de locaux (191 164 €) en diminution de 9% .
- Les études avec 197 370 € sont en diminution de 50% € sont, par nature, des dépenses ponctuelles.

2.12 CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 19 153 781 €

Ce chapitre représente 29 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une augmentation mesurée de + 1,40 % soit 263 667 € supplémentaire. Cette variation s'explique pour partie par les frais de personnel inscrits en 2022 pour le vaccinodrome (269 000 €), corrigé de cette charge qui n'existe plus, la variation est de 2,86%

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB, corrections faites des recettes de mutualisation (3 229 000 €)



- Culture : conservatoire de musique, médiathèques, école d'arts, maladrerie et théâtre à Beauvais, direction et personnel d'entretien mutualisés ;
- Services généraux : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais ;
- Sports et loisirs : direction mutualisée, Aquaspace, piscine J - Trubert et gymnases ;
- Aménagement et l'environnement : Aménagement, environnement déchets ;
- Économie : Economie, chantiers école, commerce, tourisme ;
- Sécurité : prévention sécurité ;
- Autres : relais d'assistantes maternelles, habitat et politique de la ville.

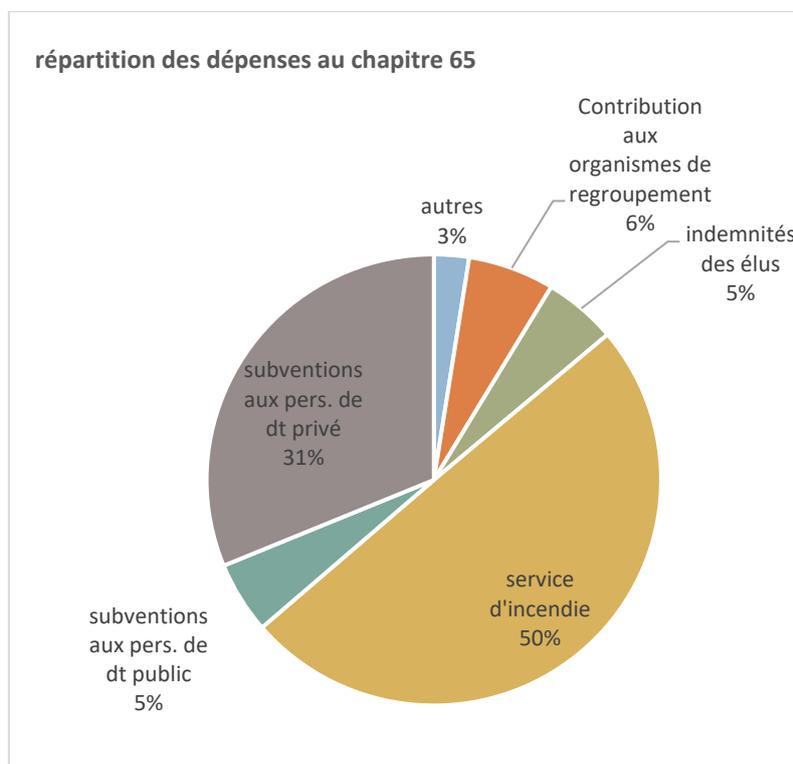
2.13 CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS : 23 102 001 €

Les atténuations de produits représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement et couvrent :

- Articles 73921 Les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité communautaire sont similaires à celles de 2021 (22 249 501 €)
- Article 739223 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : 650 000 € en diminution de 50 000 €. Cette variation est évaluée compte tenu des notification reçues pour 2022.
- Reversements, restitutions et prélèvements divers : l'article 7398 pour un montant de 202 000 € comptabilise le reversement de la taxe de séjour perçue par l'agglomération sur l'année, à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais (cf. recettes de fonctionnement- chapitre 73 1.15 article 7362).

2.14 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 8 740 884 €

Ce chapitre totalise 13 % des dépenses réelles de fonctionnement, dépenses en augmentation de 2,28% par rapport à 2022.



La contribution au service incendie des communes de la CAB pour 50% de ce chapitre (article 6553 avec 4 352 949 €), en augmentation de 187 975 € liée à l'inflation.

Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 31 % du chapitre et totalisent 2 727 585 €, elles sont constatées en augmentation de 3 %.

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. Les plus importantes vous sont présentées ci-dessous :

secteur	Bénéficiaires	montants en €
Culture	CGTB	991 000
Politique de la ville	Contrat de ville	420 000
Economie	MEF	312 000
Prévention de la délinquance	Enveloppe globale (IFEP et appel à Projet)	200 000
Prévention de la délinquance	Contrat de ville	176 100
Economie/animation	Fêtes d'intérêt communautaire	103 835
Administration générale	Comité d'œuvres sociales	92 500
Economie	Initiatives Oise Ouest	63 000
Economie	Emergence Beauvaisis	60 000
Economie	ITERRA	60 000
Economie	REV'AGRO	50 000

Les charges liées aux indemnités des élus (art 653.) pour un montant de 455 000 €.

Les subventions aux autres organismes publics (450 000 €), dont 91 % correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

Les contributions aux organismes de regroupement (6 % du chapitre, 536 998 €) sont en augmentation de 13%, évolution liée à celle de notre contribution au PETR .

Les autres dépenses de ce chapitre (158 352 €) concernent essentiellement les accès aux logiciels professionnels qui ne sont plus disponibles à l'acquisition,

2.15 LES AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.15.1 - CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,33 %), avec un total de **440 700 €** prévues en augmentation de 97%

Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette, elles sont estimées avec une augmentation des taux et tiennent compte d'un éventuel nouvel emprunt de 5 M€ qui serait souscrit au cours du dernier trimestre 2023.

2.15.2 - CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (5 746 879 €)

Les dépenses sur ce chapitre sont principalement (99,5 %) celles prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement de budgets annexes. Leur variation vous est expliquée dans les parties consacrées à ces budgets

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports pour 519 854 € en diminution de 65% par rapport à 2022.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe déchets est proposée pour un montant de 5 198 025 € en augmentation de près de 18%.

2.15.3 - CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS ET CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

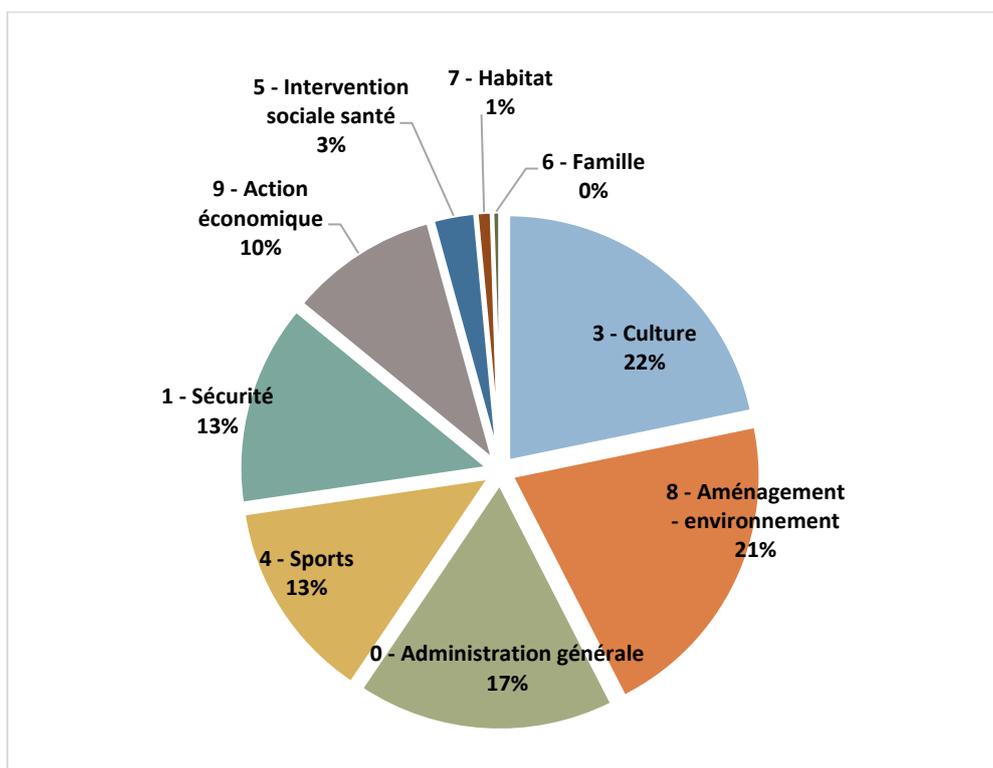
Ces chapitres correspondent aux

- dotations aux amortissements à opérer sur l'année 2022 pour un montant prévisionnel de 5 087 660 € (chapitre 042)
- virement à la section d'investissement de 2 918 664 € (chapitre 023).

2.2 PRESENTATION PAR DOMAINE D'ACTIVITES

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2023 par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite :

- des reversements de fiscalité,
- opérations d'ordre et opérations non ventilables
- recettes de mutualisation



- **La culture (8 625 384 €)** voit ses dépenses augmenter de 1%, variation due aux frais de personnel qui représentent 68% des dépenses de ce secteur.
- **l'aménagement, environnement et services urbains (fonction 8)** avec 8 253 837 € est en augmentation de 24% par rapport à 2022. Cette diminution est liée aux dépenses « déchets » effectuées sur le budget principal au premier trimestre 2022. Retraitée de ces crédits, la variation n'est plus que de 1%

- L'aménagement : 1 771 725 € dont 80 % sont prévus pour la rémunération du personnel. Les dépenses sont en augmentation de 12% par rapport à 2022. Cette variation est à l'augmentation des frais de personnel représentant 68% de ces dépenses et à notre participation au PETR.
- La subvention au budget annexe transports mobilités atteint 519 854 €
- La subvention au budget annexe déchets atteint 5 198 025 €
- L'entretien des réseaux eaux pluviales (432 500 €) en augmentation de 2%,
- **Les services généraux : 8 253 837 € en 2023** sont en augmentation de 4 %. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et concernent :
 - **Les frais d'administration générale** pour 5 995 056 €, en augmentation de 7% (+407 613 €). Cette variation est due notamment à l'augmentation des dépenses de personnel de +6% (+ 256 648 €). La mise en place de tickets restaurant explique en grande partie cette variation ;
 - Les dépenses de **communication, fêtes et cérémonies** (304 040 €) sont en diminution de 39%.
 - Les dépenses liées au fonctionnement de **l'assemblée** (indemnités des élus et charges afférentes 473 973 €) en diminution de 7%. Les crédits 2022 avaient été surévalués.
- **Sports et jeunesse : 5 269 393 € en 2023** pour l'**Aquaspace** et la **piscine Jacques-Trubert**, les **gymnases** d'Allone, de Tillé, de Bailleul sur Thérain et la halle des sports de Bresles. Ce montant est en augmentation de 38% (+ 1 437 977 €) par rapport à 2022. Ce secteur est le plus impacté par la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité.
- **La sécurité intérieure : 5 280 730 €**, dont 82 % pour notre contribution au SDIS, le reste pour la prévention sécurité.
- **L'action économique : 3 884 838 €**, en augmentation de 1 % dont 3 096 274 € pour les **interventions économiques**, 609 294 € pour **l'action touristique** 67 235 € pour **le commerce** et 112 035 € pour les **manifestations d'animation d'intérêt communautaire**.
- **Interventions sociales et de santé : 1 095 345 € en diminution de 4%**. Cette diminution s'explique par les dépenses inscrites en 2022 et liées au COVID. Après retraitement, les crédits couvrant ce domaine augmentent de 28% avec notamment :
 - L'augmentation de 49 % du coût de gestion des **aires des gens du voyage et des terrains familiaux** avec **685 775 €** dont 60 % sont consacrés aux fluides.
 - **420 000 €** pour le contrat de ville. Les subventions allouées sont identiques à celles de 2022.
- **L'habitat** avec des crédits en diminution de 12% : **386 217 €**, variation liée à la diminution des études , dépense ponctuelle par nature.
- La famille : **201 805 €** pour les **relais d'assistantes maternelles**
- **L'enseignement** avec **78 250 €**.

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Variation
13	Subventions d'investissement	2 170 844	2 043 350	5 844 764	186,04%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 695 205	8 698 819	10 672 339	22,69%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000	1 500 000	2 000 000	33,33%
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000	33 000	38 000	15,15%
27638	Créances sur autres établissements publics	1 750 000			-
45	Opérations pour compte de tiers	150 000	300 000	500 000	66,67%
024	Produits des cessions d'immobilisations		300 000	226 382	-24,54%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	746 220	3 577 205	2 918 664	-18,41%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 670 000	4 859 000	5 087 660	4,71%
041	Opérations patrimoniales	115 384	115 384	34 270	-70,30%
	total recettes d'investissement	17 807 653	21 426 758	27 322 079	27,51%

1.1 CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (5 844 764 €)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- Opération 202206 / **Travaux ZAC de Ther : 4 500 000 €**. Des subventions à hauteur de 80% des dépenses hors taxes sont attendues ;
- Opération 201403 / **Théâtre : 430 000 €** compte tenu des acomptes de subventions à percevoir sur les dépenses réalisées ;
- Opération 202005 / **272 784 €** pour la réalisation du **schéma directeur des eaux pluviales** ;
- Opération 202110 / **Eaux pluviales : 351 700 €** reversés par les communes, soit 50 % des dépenses HT ;
- Opération 202003/ **PLUI : 111 300 €** attendus du Département de l'Oise ;
- Opération 201527 / **103 980 €** pour le **programme de rénovation urbaine**.

1.2 CHAPITRE 16 – EMPRUNTS

L'emprunt d'équilibre de **10 672 339 €** correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2023 et est en hausse de 23% par rapport à l'inscription des BP 2022.

Rappelons qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui ne serait mobilisé qu'à hauteur des besoins réels de financement.

1.3 LES RECETTES FINANCIERES - CHAPITRES 10, 165 ET 27

Le **chapitre 10** – dotations et fonds propres - totalise 2 millions d'€ en 2023 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés.

L'article **165** (38 000 €) enregistre, tant en recettes qu'en dépenses, les cautions perçues et remboursées pour de la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que les locations des bureaux au sein de la maison des services et des initiatives harmonie et de startlab.

1.4 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépense et recettes et prévue pour 500 000 €.

1.5 LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 021 , 040 ET 041 – 8 040 594 €

Elles correspondent aux montants inscrits en dépenses au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	14 520 051	16 170 874	22 601 722	39,77%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 565 718	2 806 000	2 231 000	-20,49%
45	Opérations pour compte de tiers	150 000	300 000	500 000	66,67%
26	Participation	78 500	78 500		-100,00%
27	Autres immobilisations financières	100 000			-
040	Opérat° ordre transfert entre sections	278 000	1 956 000	1 955 087	-0,05%
041	Opérations patrimoniales	115 384	115 384	34 270	-70,30%
	Total des opérations d'équipement	17 807 653	21 426 758	27 322 079	27,51%

2.1 L'EMPRUNT - CHAPITRE 16

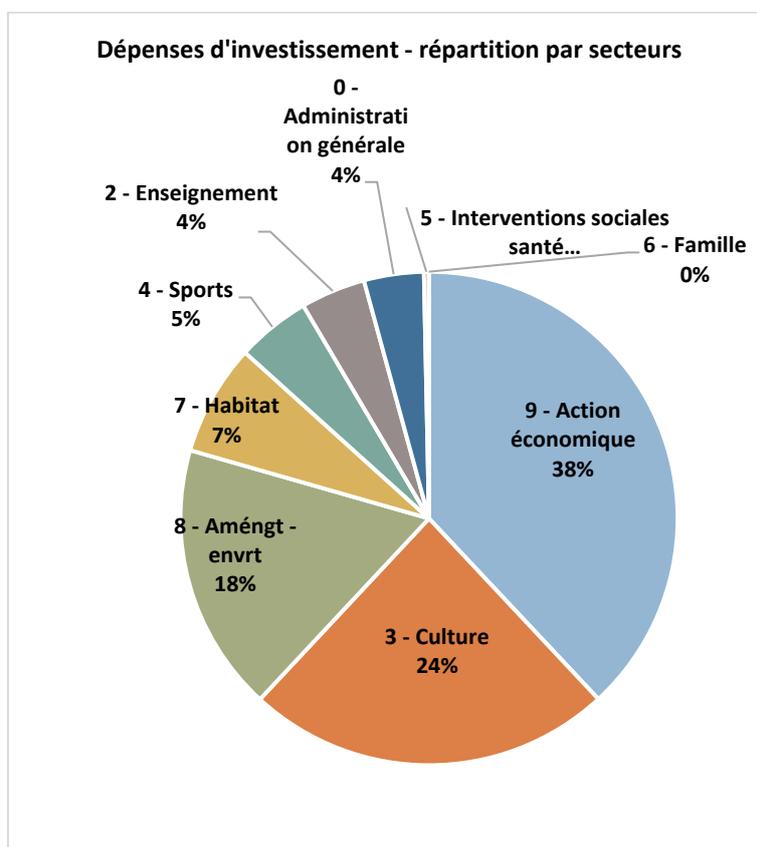
Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital de l'emprunt, il est estimé à **2 231 000 €** et enregistre une diminution de 20% par rapport à 2022.

A noter par ailleurs l'inscription de 38 000 € de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 OPERATIONS D'EQUIPEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 22 601 722 €

Il est rappelé que la section investissement du budget principal de l'agglomération est voté par opération « M14 » et non par chapitre budgétaire. Cela permet de globaliser les dépenses sur un équipement, un domaine ou un projet important.

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **L'action économique et le tourisme** : 8 604 220 € répartis sur les principales opérations suivantes :
 - o **Les travaux sur les zones d'activités économiques** :
 - Opérations 202206 – **Requalification ZAC de Ther** : 7 200 000 €
 - Opération 202121 – **ZAE** : 830 000 € ;
 - o Opération 202201 : **Activités de pleine nature**, 321 000 € inscrits pour les travaux sur les aires de camping-car et les sentiers de randonnées.

- **5 387 434 € sont consacrés à la culture** avec principalement :
 - **Opération 201403 – Nouveau projet théâtre : 4 700 000 € ;**
 - Opération 201527 : 198 000 € sont inscrits pour **l’extension de la médiathèque Argentine** dans le cadre du **programme de rénovation urbaine ;**
 - Opération 202102 – **Equipements culturels** : 228 000 € prévus pour les équipements spécifiques des établissements culturels et les travaux récurrents sur les bâtiments ;

- **L’aménagement et services urbains, environnement : 3 967 488 €** avec notamment :
 - **Les eaux pluviales** : Opérations 202110 travaux : 830 000 € ;
 - **Les fonds de concours aux communes membres** :
 - Opérations 202111 – **Fonds de concours voirie** : 500 000 € ;
 - Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 300 000 €.
 - La subvention d’équilibre du **budget annexe transport** pour 500 000 € ;
 - L’opération sous concession (201602) « **ZAC Vallée du Thérain** », pour un montant de **450 001 €**. Ce projet de zone a été concédé à un aménageur (la SAO). Le montant correspond à la participation de l’agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics ;
 - Le **PLUI** : 400 000 € sur l’opération 202003 ;
 - Opération 201527 – Etude dans le cadre du **Programme de rénovation urbaine** : 270 000 € ;
 - Opération 202005 – **Schéma directeur des eaux pluviales** pour 226 000 € ;
 - **Le SIG** , opération 202115 : 186 000 € ;
 - **La subvention d’équilibre au budget annexe déchets pour 151 487 € ;**
 - Le **pôle d’échanges multimodal**, opération 201907 : 150 000 € .

- **Le logement : 1 645 000 €** , avec :
 - l’opération 201606 – **Aides à l’habitat** avec 1 560 000 € pour le financement des aides à la pierre de l’agglomération.
 - L’opération 202023 – **PLUI** – étude pour la partie PLH : 85 000 €

- **Le domaine sportif : 1 089 200€** avec essentiellement l’opération 202203 – **Optimisation énergétique : 986 200 €** sont prévus pour les travaux et les contrats « **chauffage** » pour des travaux importants liés à la performance énergétique , 93 % de ces dépenses sont prévus pour les équipements aquatiques (Aquaspace et piscine Trubert).

- **L’enseignement avec 953 000€** avec principalement **l’attribution** d’un fonds de concours attribué à L’institut UniLasalle (opération 202301).

- **Les services généraux : 880 180€** avec essentiellement

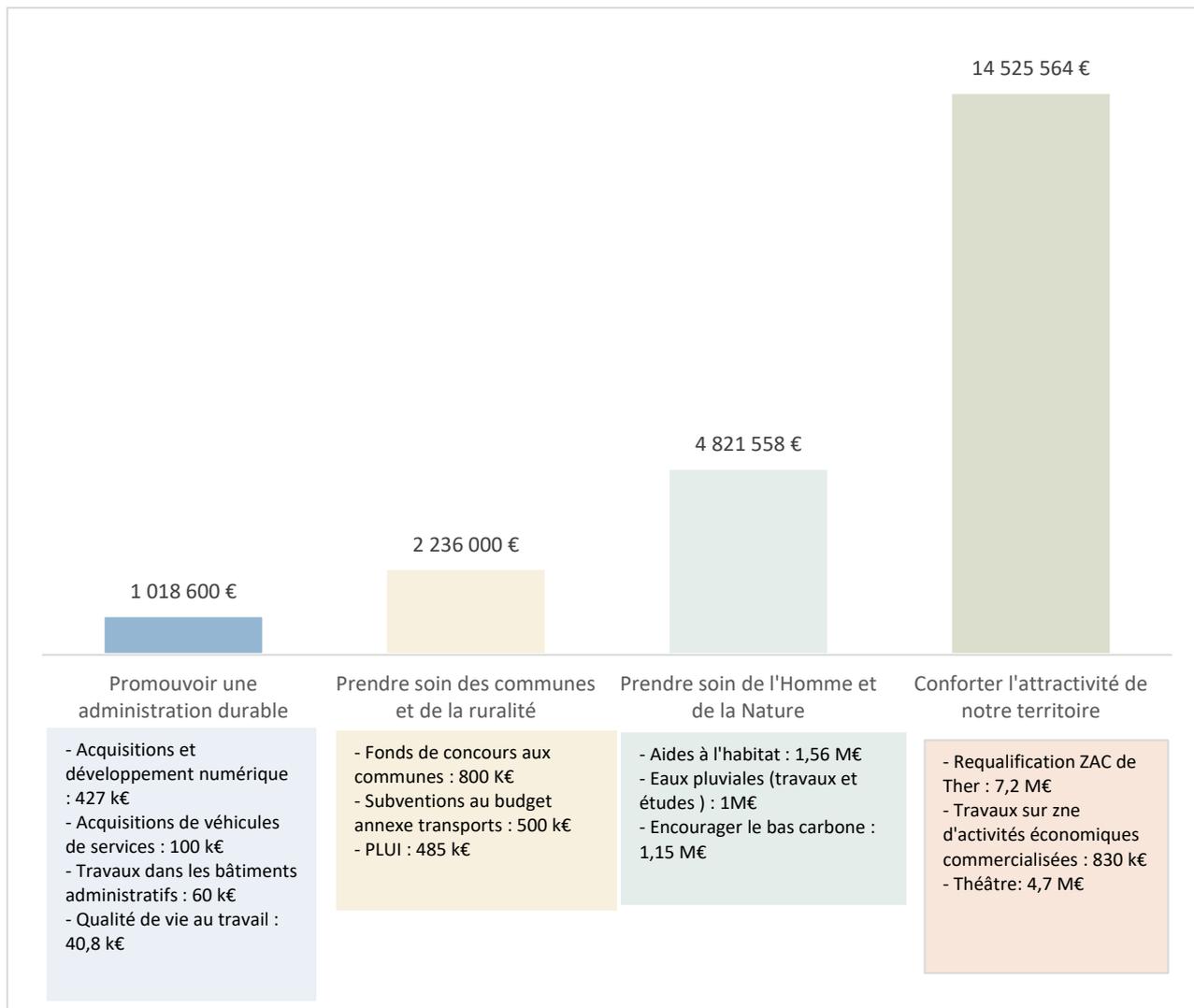
- Opération 202117 : **développement numérique : 520 820 €** sont affectés pour le renouvellement et le développement informatique et numérique de l'ensemble de la collectivité (informatiques, téléphonie, réseaux, logistique) ;
- 152 000 € sont inscrits dans l'opération 202123 « divers investissements » pour d'éventuel travaux urgents que nous ne pouvons flécher.

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

intitulé	autorisation de programme	crédits de paiement		
	Total cumulé	réalisé au 01/11/2022	2023	Restes à financer
Nouveau projet théâtre	25 700 000	19 582 982	4 700 000	1 417 018
Fonds de développement communautaire 2015-2021	1 989 767	1 737 935	100 000	151 832
Fonds de développement communautaire 2021-2026	2 160 000	128 568	200 000	1 831 432
Programmes de rénovation urbaine	9 800 000	2 696 978	468 000	6 635 022
Aides à l'habitat (2021-2026)	8 538 290	2 506 463	1 560 000	4 471 827
Pole d'échange multimodal	4 662 400	147 600	150 000	4 364 800
Réhabilitation de l'école d'art	200 861	179 245		21 617
UniLaSalle	2 250 000	1 817 041	432 959	0
Concession d'aménagement zac vallée du thérain	4 950 001	2 925 000	450 001	1 575 000
PLUi	850 000	180 871	485 000	184 129
INNOVATION AGRICOLE	700 000	547 388	31 000	121 612
Schéma directeur eaux pluviales	450 000	154 174	226 000	69 826
Eaux pluviales programme pluriannuel 2021-2026	6 000 000	511 526	830 000	4 658 474
Voirie fonds de concours 2021-2026	1 200 000	78 989	500 000	621 011
Fonds de concours petit patrimoine rural 2021-2026	86 500	8 523	15 000	62 977
Immobilier d'entreprises	645 000	195 000	0	450 000
Zones d'activités économiques	8 000 000	1 835 661	830 000	5 334 340
Équipements de santé	400 000	67 281	50 000	282 719
Optimisation énergétique CVC (chauffage/ventilation/climatisation)	1 800 000	325 297	1 156 570	318 133
Requalification zac de Ther	13 200 000	1 139 815	7 200 000	4 860 185
SIG	918 512	0	186 000	732 512

Ci-dessous un histogramme présentant les dépenses d'investissement par objectifs de la PPI. Pour chaque objectif, les trois principales dépenses sont indiquées. Le tableau complet de la PPI vous est présenté ensuite



Point sur la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)

PROGRAMME/ACTION/CODE PPI	TOTAL PPI VOTE	Somme de VOTE 2021-2022	REALISE 2021-2022	BP 2023	SOLDE PPI 204-2026
1-Prendre soin de l'Homme et de la Nature	37 855 006	9 051 962	7 807 497	4 821 558	25 225 950
1.1-Favoriser l'épanouissement, le bien être et la citoyenneté	9 706 587	1 292 501	765 622	438 000	8 502 965
1.1.1 - promouvoir une politique inclusive	2 100 000	60 000	33 270	20 000	2 046 730
1.1.1.01-Aménagement d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage	2 000 000	0	-	0	2 000 000
1.1.1.02-Amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux	100 000	60 000	33 270	20 000	46 730
1.1.2- Entretien et rénover les équipements de proximité	7 138 807	872 211	521 458	364 000	6 253 349
1.1.2.01-Extension médiathèque Argentine - NPRU	1 900 000	96 108	14 412	198 000	1 687 588
1.1.2.02-Entretien et rénovation équipements des médiathèques	456 617	72 632	35 843	73 000	347 775
1.1.2.03-Entretien et rénovation des équipements aquatiques	4 237 021	640 302	409 839	50 000	3 777 182

1.1.2.05-Participation à la rénovation des collèges	49 606	49 606	49 606	0	-
1.1.2.04 -Entretien et rénovation des équipements des gymnases	495 563	13 563	11 759	43 000	440 804
1.1.3-Favoriser une offre de services de proximité	467 780	360 290	210 894	54 000	202 886
1.1.3.01-Acquisitions ou travaux pour vaccinodrome	43 132	42 560	39 883	0	3 249
1.1.3.02-Participation à la création de maisons de santé (FDC)	400 000	310 000	167 281	50 000	182 719
1.1.3.03-Relais d'assistantes maternelles	24 647	7 729	3 729	4 000	16 918
1.2-Conforter l'offre de logements sur le territoire	15 293 225	4 617 533	4 409 926	2 010 001	8 873 298
1.2.1- Soutenir la construction et la rénovation de logement	15 293 225	4 617 533	4 409 926	2 010 001	8 873 298
1.2.1.01-Aides à la pierre	7 416 000	2 714 070	2 506 463	1 560 000	3 349 537
1.2.1.02-Etude pré-opérationnelle - copro. Argentine	80 000	0	-	0	80 000
1.2.1.03-Soutien aux bailleurs (NPNRU)	4 685 912	592 150	592 150	0	4 093 762
1.2.1.04-ZAC vallée du Thérain (Ecoquartier-Beauvais)	2 700 000	900 000	900 000	450 001	1 349 999
1.2.1.05-Acquisition actions SA HLM du Beauvaisis	411 313	411 313	411 313	0	-
1.3-Préserver l'environnement	12 855 193	3 141 927	2 631 949	2 373 557	7 849 688
1.3.1- Encourager le bas carbone	3 223 569	1 837 130	1 475 616	1 156 570	591 384
1.3.1.01-Gestion et optimisation énergétique des équipements communautaires	3 223 569	1 837 130	1 475 616	1 156 570	591 384
1.3.2- Entretien durablement les espaces	61 624	21 624	7 119	9 500	45 005
1.3.2.01-Equipements pour plan Natura 2000	27 678	7 678	3 873	4 000	19 805
1.3.2.02-Entretien du jardin de la Maladrerie	33 946	13 946	3 246	5 500	25 200
1.3.3- Aménager durablement les réseaux d'eaux et d'assainissement	6 720 000	797 066	665 701	1 056 000	4 998 299
1.3.3.01-Travaux de création ou réhabilitation des réseaux eaux pluviales	6 000 000	642 066	511 526	830 000	4 658 474
1.3.3.02-Raccordement au réseau public d'assainissement NPNRU	270 000	0	-	0	270 000
1.3.3.03-Schéma directeur eaux pluviales	450 000	155 000	154 174	226 000	69 826
1.3.4-Encourager les initiatives et les comportements durables	2 850 000	486 108	483 514	151 487	2 215 000
1.3.4.02-Participation à la réalisation d'une nouvelle déchetterie	1 200 000	0	-	0	1 200 000
1.3.4.01-subvention au budget annexe déchets	1 650 000	486 108	483 514	151 487	1 015 000
2 - Prendre soin des communes et de la ruralité	15 517 770	2 027 318	1 270 855	2 236 000	12 010 914
2.1-Mettre en valeur le territoire	11 742 770	2 027 318	1 270 855	1 736 000	8 735 914
2.1.1- Aménager le territoire	4 229 343	1 093 831	616 758	1 316 000	2 296 585
2.1.1.01-Elaboration du PLUi	850 000	428 646	209 285	485 000	155 715
2.1.1.02-Participation aux projets d'aménagement des communes membres (FDC)	3 234 948	615 000	358 177	800 000	2 076 771
2.1.1.03-Entretien et modernisation du parc de matériel événementiel de la CAB	144 395	50 185	49 297	31 000	64 099
2.1.2-Aménager l'espace urbain	7 513 427	933 487	654 098	420 000	6 439 329
2.1.2.01-Etudes préalables d'aménagement	80 000	0	-	0	80 000
2.1.2.02-Garages rue Tierce (NPNRU)	524 220	0	-	0	524 220
2.1.2.03-Développement du Pôle d'Echange Multimodal	4 662 402	189 600	122 600	150 000	4 389 802
2.1.2.04-acquisitions foncières et immobilières	500 000	300 000	247 404		252 596
2.1.2.05-Pilotage et coordination des interventions (OPCU - NPNRU)	1 746 805	443 887	284 093	270 000	1 192 712
2.2-Promouvoir de nouvelles mobilités	3 775 000	0	-	500 000	3 275 000
2.2.1-Aménager et animer le territoire	3 775 000	0	-	500 000	3 275 000
2.2.1.01-Participation à la ligne Picardie-Roissy	775 000	0	-	0	775 000
2.2.1.02-Participation aux investissements nécessaires au BA transport	3 000 000	0	-	500 000	2 500 000
3-Conforter l'attractivité de notre territoire	40 273 970	9 372 704	7 588 929	#####	18 159 477
3.1-Assurer un développement harmonieux du territoire	1 993 058	708 997	280 555	314 750	1 397 754
3.1.1-reconcilier économie et écologie	319 695	203 016	203 016	31 000	85 679
3.1.1.01-Aide à l'innovation agricole	319 695	203 016	203 016	31 000	85 679
3.1.2-Promouvoir l'éco-tourisme	788 364	397 996	41 669	143 750	602 945
3.1.2.01-Création et entretien des aires de camping-cars	345 000	292 500	3 398	60 000	281 602
3.1.2.02-Participation à la réhabilitation du patrimoine rural (FDC)	86 391	23 523	8 523	15 000	62 868

3.1.2.03-Développement des activités de pleine nature	120 427	45 427	26 783	18 750	74 894
3.1.2.04-Aménagement touristique du Thérain	190 000	30 000	-	40 000	150 000
3.1.2.05-Signalisation touristique	46 546	6 546	2 964	10 000	33 582
3.1.3- Encourager le dynamisme de l'agglomération	885 000	107 984	35 870	140 000	709 130
3.1.3.01-Développement numérique du territoire	885 000	107 984	35 870	140 000	709 130
3.2-Affirmer l'identité du territoire	13 709 134	2 278 876	1 614 840	5 227 814	6 866 480
3.2.1- promouvoir les équipements rayonnants	13 709 134	2 278 876	1 614 840	5 227 814	6 866 480
3.2.1.01 - Participation au développement du musée des tramways à vapeur	1 112 868	29 650	9 650	250 000	853 218
3.2.1.02 - Déménagement de l'Office de Tourisme	705 000	105 000	-	40 000	665 000
3.2.1.05 - Etude pour la réalisation d'une auberge de jeunesse	50 000	0	-	0	50 000
3.2.1.06 - Entretien, rénovation et développement de la Maladrerie	3 101 261	65 161	54 296	101 814	2 945 151
3.2.1.03 - Entretien et rénovation équipements de l'école d'art du Beauvaisis	701 083	264 083	215 459	20 000	465 625
3.3-Promouvoir un développement économique clé des transitions et de la résilience territoriale	24 571 778	6 384 832	5 693 534	8 983 000	9 895 243
3.3.1- promouvoir et développer un enseignement supérieur de qualité et une offre de formation diversifiée	3 115 364	2 103 364	1 667 405	953 000	494 959
3.3.1.01 - Equipement pour campus connecté	15 000	3 000	-	3 000	12 000
3.3.1.02 - Participation au développement du campus Unilasalle	3 100 364	2 100 364	1 667 405	950 000	482 959
3.3.2- Accompagner la création d'emploi par la requalification des locaux et zones d'activité	21 456 414	4 281 468	4 026 129	8 030 000	9 400 284
3.3.2.01 - Aide à l'immobilier d'entreprise	725 000	230 000	195 000	0	530 000
3.3.2.02 - Fonds d'urgence aux entreprises	864 354	864 354	855 654	0	8 700
3.3.2.03 - Requalification ZAC de Ther	13 100 000	1 140 000	1 139 815	7 200 000	4 760 185
3.3.2.04 - Entretien des Zones d'Activité Economique (voirie, éclairage, espaces verts)	6 767 060	2 047 114	1 835 661	830 000	4 101 400
4-Promouvoir une administration durable	6 669 530	1 669 141	899 948	1 018 600	4 750 982
4.1-Garantir la santé des agents et leur sécurité au travail	262 169	52 325	34 708	37 500	189 961
4.1.1- développer une politique de prévention	44 000	0	2 291	0	41 709
4.1.1.01 - Acquisition de matériel pour la prévention et la sécurité des agents	2 291	0	2 291	0	0
4.1.1.01 - Aménagement de poste de Handicap	4 000	0	-	0	4 000
4.1.1.02 - Acquisition de matériel pour la prévention et la sécurité des agents	37 709	0	-	0	37 709
4.1.2- Garantir la sécurité pour tous	218 169	52 325	32 416	37 500	148 253
4.1.2.01 - Equipement matériel	38 249	9 777	5 063	6 500	26 686
4.1.2.02 - Programme de sécurité incendie des bâtiments (SSI)	122 836	26 442	11 248	31 000	80 588
4.1.2.03 - Travaux bâtiments communautaires	57 084	16 106	16 106	0	40 978
4.2-Contribuer à la préservation de l'environnement	1 039 781	392 038	225 593	155 400	658 788
4.2.1- renouvellement des matériels	1 039 781	392 038	225 593	155 400	658 788
4.2.1.01 - Acquisition de matériel espaces verts	48 000	42 847	2 847	6 000	39 153
4.2.1.02 - Acquisition de véhicules motorisés	817 490	270 500	175 194	110 000	532 296
4.2.1.03 - Equipement matériel Etablissements culturels	8 714	7 114	7 421	400	893
4.2.1.04 - Acquisition de mobilier	125 577	61 577	40 131	16 000	69 446
4.2.1.05 - Travaux d'entretien des logements de fonction	40 000	10 000	-	10 000	30 000
4.2.1.06 - Equipements matériel divers		0	-	13 000	13 000
4.3-Améliorer la qualité de vie au travail	4 877 354	1 134 778	639 648	725 700	3 512 006
4.3.1- aménager les espaces de travail	1 737 140	268 805	148 623	110 700	1 477 816
4.3.1.01 - Investissement pour la qualité de vie au travail	235 213	83 297	26 225	40 700	168 287
4.3.1.02 - Travaux et acquisition pour bâtiments économie	368 490	40 968	14 111	10 000	344 379
4.3.1.03 - Travaux bâtiments administratifs	1 133 437	144 540	108 287	60 000	965 150
4.3.2-Développer de nouvelles technologies	3 114 785	860 544	488 467	612 500	2 013 818
4.3.2.01 - Acquisitions et développement SIG	1 128 269	190 852	190 110	186 000	752 159
4.3.2.02 - Acquisitions et développement numérique	1 986 515	669 692	298 357	426 500	1 261 659
4.3.3- Encourager les mobilités douces	25 429	5 429	2 557	2 500	20 372

4.3.3.01 - Participation acquisition vélos agents	25 429	5 429	2 557	2 500	20 372
4.4-Dépenses imprévues	490 227	90 000	-	100 000	390 227
4.4.1-Provisions pour imprévus	490 227	90 000	-	100 000	390 227
4.4.1.01 - Dépenses imprévues	490 227	90 000	-	100 000	390 227
Total général	100 316 276	22 121 125	17 567 230	22 601 722	60 147 324

2.3 LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 040 ET 041

Ces dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 1 989 357 € et trouvent leur contrepartie en recettes

II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M14 et proposés en budget annexe par choix de la collectivité afin d'identifier le coût d'une compétence (déchets) ou celui d'une zone d'activités. Ils peuvent faire l'objet de subventions d'équilibre du budget principal.

A- LE BUDGET DECHETS

Ce budget a été créé par délibération du 1^{er} octobre 2021.

La compétence « déchets ménagers » est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagère

Pour 2023, le budget annexe déchets s'équilibre à 13 922 451 € , 13 254 346 € en fonctionnement et 668 105 € en investissement.

La compétence « déchets ménagers » est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagère, celle-ci couvre 56 % des dépenses réelles de ce budget en augmentation de 8% (+ 551 816 €), ce qui ne permet pas de financer la hausse du coût des prestations de + 1 172 500 €.

Par conséquent la participation totale en 2023 (fonctionnement et investissement) du budget principal de l'agglomération financée par les impôts « ménages » et des entreprises augmente de 650 947 , soit + 14%

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	var.	Explications
73	TEOM	7 096 000	7 647 816	8%	Prévue en augmentation de 551 816 € compte tenu de la revalorisation des bases selon l'inflation
74	Subventions d'exploitation	200 000	250 000	25%	Soutien de nos partenaires sur le tri et le recyclage (estimé en augmentation compte tenu des réalisés des années précédentes)
70	Recettes déchetterie et revente matériaux	155 000	150 000	-3%	Recettes déchetterie et recyclerie
77	Subventions d'exploitation	4 406 065	5 198 025	18%	La participation financière du budget principal finance 39% du fonctionnement du service public des déchets
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	8 505		Amortissement des subventions
	total recettes de fonctionnement	11 857 065	13 254 346	11,78%	-
011/ 611	Prestation de service	9 878 120	11 050 700	12%	la collecte et le traitement représentent 94% des charges à caractère général. L'augmentation est directement liée à la hausse des carburants et des matières premières

011/ 60628	autres fournitures non stockées	234 000	234 000	0%	Achat de sacs pour la collecte des déchets verts
011/ 62871	Remboursement de frais au budget principal	226 653	249 318	10%	Comme les autres budgets annexes, il s'agit de rembourser le poids du budget sur les frais des services dits transverses (direction générale, finances, juridique, services informatiques), ce poids est calculé au prorata des mouvements comptables et du nombre d'agents du service.
011	Diverses charges à caractère général	261 172	252 410	-3%	Il s'agit des dépenses générales nécessaires au bon exercice de la compétence : entretien et maintenance, fluides, communication...
012	Charges de personnel	958 608	1 040 988	9%	
65	Autres charges de gestion courantes	15 012	15 312	2%	Regroupe essentiellement les subventions attribuées (Emmaüs, Ateliers de la Bergerette, cos)
042	Dota.Amortis.sur immob.	283 500	411 618	45%	Amortissements des biens renouvelables (montant sous évalué en 2022)
	total dépenses de fonctionnement	11 857 065	13 254 346	11,78%	La participation financière du budget principal finance 39% du fonctionnement du service public des déchets
13	Subventions d'investissement	292 500	151 487	-48%	La participation financière du budget principal finance 23% de l'investissement du service public des déchets
024	Produits des cessions	-	5 000		cession d'un véhicule
10222	FCTVA		100 000		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 500	411 618	45%	
	total recettes d'investissement	576 000	668 105	15,99%	-
20	Immobilisation incorporelles	30 000	30 000	0%	Frais d'études
2188	autres immobilisation corporelles	480 000	500 000	4%	achats de bacs roulants, de colonnes à verres et de colonnes enterrées
21	autres	66 000	129 600	96%	Travaux sur les déchetteries et autres points d'apport volontaire,
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 505		
	Total :	576 000	668 105	15,99%	-

B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE

Ces budgets couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Ces budgets apparaissent sous la forme d'un bilan prévisionnel de zone. Le résultat de clôture estime le déficit qui sera à financer par le budget principal.

1 – LA ZONE DU HAUT VILLE (LES LARRIS)

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2022		-582 198	
2023			
travaux de revêtement	70 000		
Espaces verts et propreté	145 000		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	39 515		
cessions parcelles		1 017 802	budget primitif - inscription des recettes dans la limite des dépenses
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2023		181 089	
2024			
travaux de revêtement	100 000		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	145 000		
Remb. avance budget principal	2 050 000		
cessions parcelles		327 160	
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024		-1 786 751	bilan prévisionnel de clôture

2 – LA ZONE DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2022		201 965
2023		
divers travaux	1 925 000	
études de sols, fouilles, ,,,	1 000 000	
Etude de circulation	100 000	
Prestation, bornages...	299 500	
Eclairage public	11 435	
Espaces verts et propreté urbaine	20 000	
Taxes foncières	23 000	
Remboursement emprunt	211 800	
Intérêts emprunts	132 600	
Acquisitions et cessions de terrains	1 980 000	140 000
Versements avances du budget principal		
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2023		-5 361 370
2024 à 2038 :		
Acquisitions et cessions de terrains		19 183 960
Travaux aménagements	20 698 823	
Etudes		
Frais divers (archéo, intérêt emprunt, taxes foncières, éclairage public, ...)	9 131 483	
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 514 038
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	8 206 653	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)	28 061 700	

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 29 septembre 2017

3 - LA ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2022		-578 177	
<u>2023</u>			
divers travaux			
frais de fonctionnement	11 225	5	espaces verts, Eclairage public, taxe foncière
cessions parcelles			
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2023		-589 397	
2024 - 2025			
divers travaux	378 714		renforcement réseau électrique (travaux probablement nécessaires - estimation à revoir selon programme)
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	20 000		Hyp. de 10k€/an
cessions parcelles (29€ / m2)		870 000	La vocation de la zone étant spécifique, le rythme de la commercialisation ne peut être déterminé précisément (marché de niche).
Résultat de clôture au 31/12/2025		-118 111	

4 - LA ZONE DE SAINT MATHURIN

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2022		-1 384 077
<u>2023</u>		
Travaux (1)	1 800 000	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP,...)	6 005	5
cessions parcelles		1 806 000
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2023		-1 384 077
<u>2024 à 2027</u>		
Travaux (1)	951 472	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	288 386	
cessions parcelles		2 045 100
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)		-578 834

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2016

5 - LES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES

Il s'agit des zones communales transférées en 2018 conformément à la loi NOTRe.

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-1 065 847
<u>2023</u>		
Travaux	300 000	
Frais divers	15 000	

ventes de parcelles		315 000
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2023		-1 065 847
2024		
Travaux	100 000	
Frais divers	50 000	
ventes de parcelles		315 000
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2024		-900 847

III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M4 et érigés réglementairement en budget annexe.

Le financement d'un SPIC est en principe assuré

- Par les redevances des usagers (art. L. 2224-1) : budgets annexe assainissement, eau potable, SPANC et GNV
- Par dérogation à ce principe, par des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe SPIC dans les cas limitativement énumérés à l'article L. 2224-2 du CGCT : budget annexe transports.

A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	var.	Explications
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	6 334 200	6 596 110	4%	La redevance assainissement pour 5,8 M€ finance à 79% ce budget, la participation des constructeurs et le remboursement des branchements à hauteur de 685 k€ et 9%
77	Produits exceptionnels	115 000	105 000	-9%	Remboursement de la TIPCE
74	Subventions d'exploitation	272 500	322 500	18%	Dont 250 k€ Prime d'épuration versée par l'Etat
--	Autres recettes	7 100	7 100	0%	revenus des immeubles
042	Quote part subvent° d'investi	384 000	383 092	0%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
	Total recettes de fonctionnement	7 112 800	7 413 802	4%	-
011	Charges à caractère général	2 885 195	3 224 409	12%	Analyses et traitement des eaux usées, Charges de fonctionnement des STEP, des réseaux et des canalisations, traitement des boues. L'augmentation prévue est liée à celle du coût de l'énergie qui atteint un total de 1 M€, soit près de 340 k€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2022
012	Charges de personnel	1 421 891	1 578 418	11%	Frais de personnel en augmentation pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice, de l'indice GVT et en prévision

					du recrutement d'un conducteur d'opération
65	Autres charges de gestion courante	2 012	16 942	742%	Divers frais de gestion tels que : les créances éteintes (le bp 2022 n'avait pas été suffisant) et la subvention au COS (7 k€)
67	Charges exceptionnelles	50 500	30 000	-41%	Enveloppe prévue pour d'éventuels intérêts moratoires et recettes sur exercices antérieurs annulés. Ces dernières concernent surtout des changements de propriétaires facturés pour des branchements.
66	Intérêts des emprunts et dette	419 000	483 760	15%	Selon échéancier des emprunts en cours.
042	Dota.Amortis.sur immob.	1 623 000	1 643 716	1%	Total des amortissements des biens renouvelables
023	Virement à la section d'investissement	711 202	436 557	-39%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
	Total dépenses de fonctionnement	7 112 800	7 413 802	4%	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	var.	Explications
13	Subventions d'investissement	1 200 000	934 000	-22%	Subventions de l'agence de l'Eau
16	Emprunts en euros	4 697 798	7 654 126	63%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement. Celui-ci sera revu lors du budget supplémentaire et de la reprise de résultat 2022.
45	Opérations d'investissement sous mandats	610 000	328 000	-46%	Travaux pour comptes de tiers, Le détail par opération est indiqué en annexe de la maquette budgétaire.
27	Autres immobilisation financière	488 000	-		En 2022, Il s'agissait de crédit de tva à percevoir sur les sur exercices antérieurs
21	matériel de transport		20 000		Il est prévu le revente de véhicules
041	Operation d'ordre à l'intérieur d'une même section	688 000	462 970	-33%	Il s'agit des remboursements des avances sur marchés publics - Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 623 000	1 643 716	1%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811)
021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	711 202	436 557	-39%	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
	total recettes d'investissement	10 018 000	11 479 369	15%	-
20	Immobilisation incorporelles	335 500	861 000	157%	Etudes préalables aux travaux, études hydrauliques

21	Immobilisation corporelles	1 985 500	3 444 807	73%	3,1 M€ pour les travaux annuels sur les STEP, les branchements et les réseaux : mises en conformité, extensions Le reste pour le renouvellement des équipements
23	Immobilisations cours	3 510 000	3 567 000	2%	Il s'agit de gros travaux pluriannuels sur les réseaux et les STEP. En 2022 sont prévus des travaux de création de réseaux pour 1 M€. 2,5 M€ sont prévus pour les travaux de reconstruction de la STEP de la Neuville en Héz (ce projet est lié à une autorisation de programme)
16	Emprunts et dettes assimilés	2 505 000	2 432 500	-3%	Selon échéancier des emprunts en cours
45	Opérations d'investissement sous mandats	610 000	328 000	-46%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
041	Operation d'ordre à l'intérieur d'une même section	688 000	462 970	-33%	Remboursement des avances sur marchés publics - Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Amortissement des subventions	384 000	383 092	0%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables, contrepartie en recettes de fonctionnement
Total :		10 018 000	11 479 369	15%	-

3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

intitulé	autorisation de programme	crédits de paiement		
	Total cumulé	réalisé au 31/12/2022	2023	Restes à financer
STEP la Neuville en Hez	4 778 000	748 496	2 527 000	1 502 504

B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Ce budget présente un équilibre en fonctionnement de 65 100 €, la redevance d'assainissement non collectif finance les frais de personnel (53 650 €), les frais de gestion (4 945 €) et les achats de matériels (4 500 €). Une enveloppe de réserve est inscrite sur les dépenses exceptionnelles (2 000 €) sur le chapitre 77.

La section d'investissement est consacrée aux opérations pour compte de tiers (20 000€).

C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget a été ouvert le 1^{er} juillet 2021. Ce budget est présenté par politique publique. Le tableau ci-dessous synthétise les programmes.

	Dépenses			Recettes		
	2022	2023	Var°	2022	2023	Var°
FONCTIONNEMENT	1 362 500	1 400 812	3%	1 362 500	1 400 812	3%
EA0000/MOYENS GENERAUX	452 016	927 391	105%	1 362 500	1 400 812	3%
<i>Les redevances "eau" et "pollution" financent l'intégralité du budget, En dépenses, il s'agit de fonctionnement général de services : Frais de personnel, intérêts d'emprunt , amortissements.</i>						
<i>Le budget 2022 était le premier budget annuel construit depuis le transfert de la compétence. Les dépenses de personnel, celles des intérêts d'emprunt et celles des amortissements avaient été sousévaluées et alimentées lors du budget supplémentaire. ces 3 postes expliquent l'augmentation des moyens généraux (480 k€)</i>						
EA2000/EXPLOITATION	128 500	92 900	-28%			
<i>Les dépenses couvrent l'ensemble des frais spécifiques à l'exercice de la compétence (entretiens des réseaux, achats d'eau...)</i>						
Virement section d'investissement	781 984	380 521	-51%			-
INVESTISSEMENT	5 009 300	7 469 332	49%	5 009 300	7 469 332	49%
Virement de la section de fonctionnement			-	781 984	380 521	-51%
EA0000/MOYENS GENERAUX	677 000	770 032	14%	1 681 000	3 494 943	108%
<i>En dépenses, il s'agit du remboursement du capital (471 K€ €) de l'emprunt et des opérations d'ordre comptable tels que les amortissements. En recettes, il s'agit des subventions de l'Agence de l'eau (2,7 M€), les opérations d'ordre (787 k€) ,</i>						
EA2000/EXPLOITATION (matériels)	5 000	5 000	0%			-
EA3000/RENOUVELLEMENT ET AMELIORATION DU PATRIMOINE	1 439 000	2 269 000	58%			-
<i>Travaux de renforcement de réseaux et travaux sur les réservoirs</i>						
EA4000/PROTECTION ET SECURISATION DES RESSOURCES EN EAU	2 882 000	4 419 000	53%			-
<i>Travaux d'interconnexion de réseaux entre les communes et travaux de forage, entretien des réseaux et études</i>						
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	6 300	6 300	0%	6 300	6 300	0%
Emprunt			-	2 540 016	3 587 568	41%
TOTAL	5 009 300	7 469 332	49%	5 009 300	7 469 332	49%

Ce budget est présenté par politique publique. Le tableau ci-dessous synthétise les programmes

	Dépenses			Recettes		
	2022	2023	Var°	2022	2023	Var°
FONCTIONNEMENT	12 363 913	11 915 410	-4%	12 363 913	11 915 410	-4%
MO00 - MOYENS GENERAUX	299 600	229 209	-23%	7 750 012	8 043 315	4%
<i>Le versement mobilité finance l'ensemble du budget. Il est prévu à hauteur de 8 M€ en augmentation de 4% compte tenu du réalisé 2022 et du lissage des taux.</i>						
<i>En dépenses, il s'agit des frais pour le bon fonctionnement du service (frais de personnel, fluides, ...) en diminution de 25%. Celle-ci s'explique par des enveloppes non consommées en 2022 et diminuées en 2023, il s'agit par exemple des remboursements de versement mobilité, des prestations de services diverses ou des frais de personne surestimés en 2022.</i>						
MO10 -SUBVENTIONS	60 000	80 000	33%	20 000	17 500	-13%
<i>Subvention à l'association Beauvélo (50 k€, dont 17 500 € proviennent du SMTCO) et aux particuliers pour l'acquisition de vélo (30k€ en augmentation de 20 k€).</i>						
MO20 - Concession de service public (urbain/scolaire/interurbain)	10 442 513	9 356 607	-10%	2 686 677	2 541 898	-5%
<i>Les montants 2023 correspondent à la nouvelle CSP, les crédits 2022 étaient une prévision la CSP étant "en cours". Les recettes proviennent essentiellement de la compensation régionale,</i>						
MO30 - CARS	80 000	100 000	25%	80 000	80 000	0%
<i>prestations effectuées pour le compte des communes et entièrement remboursées (80 k€) et 20 k€ sont prévus pour des services spéciaux dans les communes</i>						
MO40 - VELO	117 500	132 300	13%		6 000	
<i>Frais de fonctionnement de la vélostation et des abris vélos, Augmentation due aux services offerts aux cyclistes (réparations, formation) et au PDES</i>						
MO50 - VOITURE	272 300	852 183	213%		300 000	
<i>Application Klaxit. Le succès de cette application implique une grosse augmentation de la dépense. Une participation de l'Etat (suite aux différentes annonces faite sur l'aide au covoiturage) est évaluée à 300 k€.</i>						
MO60 - MICRO MOBILITE	10 000					
opération d'ordre	1 082 000	1 165 111	8%	340 000	406 843	20%
<i>Les dépenses d'amortissement trouvent leur contrepartie en recette d'investissement et permettent de financer cette section.</i>						
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL				1 487 224	519 854	-65%
<i>L'augmentation du versement mobilité et la diminution du coût estimé de la CSP permet de diminuer de 65% la subvention du budget principal.</i>						

	Dépenses			Recettes		
	2022	2023	Var°	2022	2023	Var°
INVESTISSEMENT	3 361 750	2 452 310	-27%	3 361 750	2 452 310	-27%
opération d'ordre	460 000	406 843	-12%	1 202 000	1 165 111	-3%
MO00 - MOYENS GENERAUX	30 750	2 100	-93%	300 000	100 000	-67%
<i>Achats divers en dépenses. FCTVA en recettes</i>						
MO20 - Concession de service public (urbain/scolaire/interurbain)	2 320 000	1 492 367	-36%	660 000	454 866	-31%
<i>Il est prévu le paiement de 2 bus GNV et d'un minibus (842 000 €) et 436 799 € pour les aménagements des quais et l'achat de poteaux d'arrêt. Le reste couvre l'aménagement des bus. Dépenses financées par le SMTCO et par l'Etat .</i>						
MO40 - VELO	541 000	536 000	-1%	75 000	232 333	210%
<i>Aménagements cyclables et réalisation d'un schéma directeur cyclable financés respectivement par l'ADEME et le département,</i>						
MO50 - VOITURE		15 000			0	
<i>Travaux sur les aires de covoiturage</i>						
MO60 - MICRO MOBILITE	10 000					
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL				1 124 750	500 000	-56%
<i>Le montant de la subvention (500 k€) est celui approuvé dans la programmation pluriannuelle d'investissement,</i>						
TOTAL	15 725 663	14 367 720	-9%	15 725 663	14 367 720	-9%

E- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

La vente de gaz pour 535 000 € finance le fonctionnement de la stations (fluides , maintenance , rémunération de l'exploitant) et l'achat de gaz (413 360 €) .

Si on ajoute les mouvements comptables d'ordre, la section de fonctionnement atteint 570 311 €.

La section d'investissement atteint quant à elle 55 311 € avec 20 000 pour d'éventuelles dépenses d'investissement sur la station. Le reste couvre les opérations d'ordre.

III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2023, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	fonctionnement		investissement		total		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	VAR°
TOTAL	117 516 000	120 009 678	47 142 534	57 556 586	164 658 534	177 566 264	8%
Budget Principal	75 806 186	74 863 492	21 426 758	27 322 079	97 232 944	102 185 571	5%
Déchets	11 857 065	13 254 346	576 000	668 105	12 433 065	13 922 451	12%
Haut Villé	620 200	509 030	310 100	254 515	930 300	763 545	-18%
Pinçonlieu (budget cloturé)	330 700		245 000		575 700	-	-100%
Zone Beauvais-Tillé	4 900 196	5 764 135	3 837 196	5 703 335	8 737 392	11 467 470	31%
Zone d'Activités Technologique	42 710	11 230	42 705	11 225	85 415	22 455	-74%
Zac Saint Mathurin	1 812 010	3 612 010	1 812 005	1 806 005	3 624 015	5 418 015	50%
ZA Transférées	746 000	630 000	408 000	315 000	1 154 000	945 000	-18%
Assainissement	7 112 800	7 413 802	10 018 000	11 479 369	17 130 800	18 893 171	10%
Eau potable	1 362 500	1 400 812	5 009 300	7 469 332	6 371 800	8 870 144	39%
SPANC	66 000	65 100	20 000	20 000	86 000	85 100	-1%
Transports	12 363 913	11 915 410	3 361 750	2 452 310	15 725 663	14 367 720	-9%
GNV	495 720	570 311	75 720	55 311	571 440	625 622	9%

B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 €

REPARTITION SUR 100 EUROS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS Fonctionnement + Investissement				
Répartition des dépenses			Répartition des recettes	
BP 2022	BP 2023		BP 2022	BP 2023
Reversement de fiscalité (1)				
18,10 €	15,86 €			
Assainissement/Eau potable			Impôts locaux	
12,64 €	15,43 €		35,06 €	32,51 €
Développement économique			Etat (2)	
11,58 €	14,92 €		20,43 €	20,29 €
Culture			Taxes diverses (3)	
10,21 €	11,67 €		16,42 €	15,49 €
Environnement - déchets			Emprunts	
9,72 €	9,57 €		16,01 €	19,17 €
Transports			Usagers	
11,39 €	9,19 €		3,92 €	3,34 €
Sports & jeunesse			Communes membres (7)	
4,60 €	5,53 €		2,87 €	2,63 €
Dette			Région	
5,63 €	4,84 €		1,76 €	2,00 €
Sécurité			Cessions	
4,91 €	4,39 €		1,67 €	1,77 €
Aménagement			autres subventions	
4,05 €	3,41 €		1,22 €	1,47 €
Habitat			Département	
2,91 €	2,10 €		0,19 €	0,76 €
Tourisme			Divers	
1,24 €	1,03 €		0,43 €	0,57 €
Intervention sociale et de santé				
1,39 €	1,03 €			
Enseignement				
1,39 €	0,86 €			
Famille				
0,23 €	0,17 €			



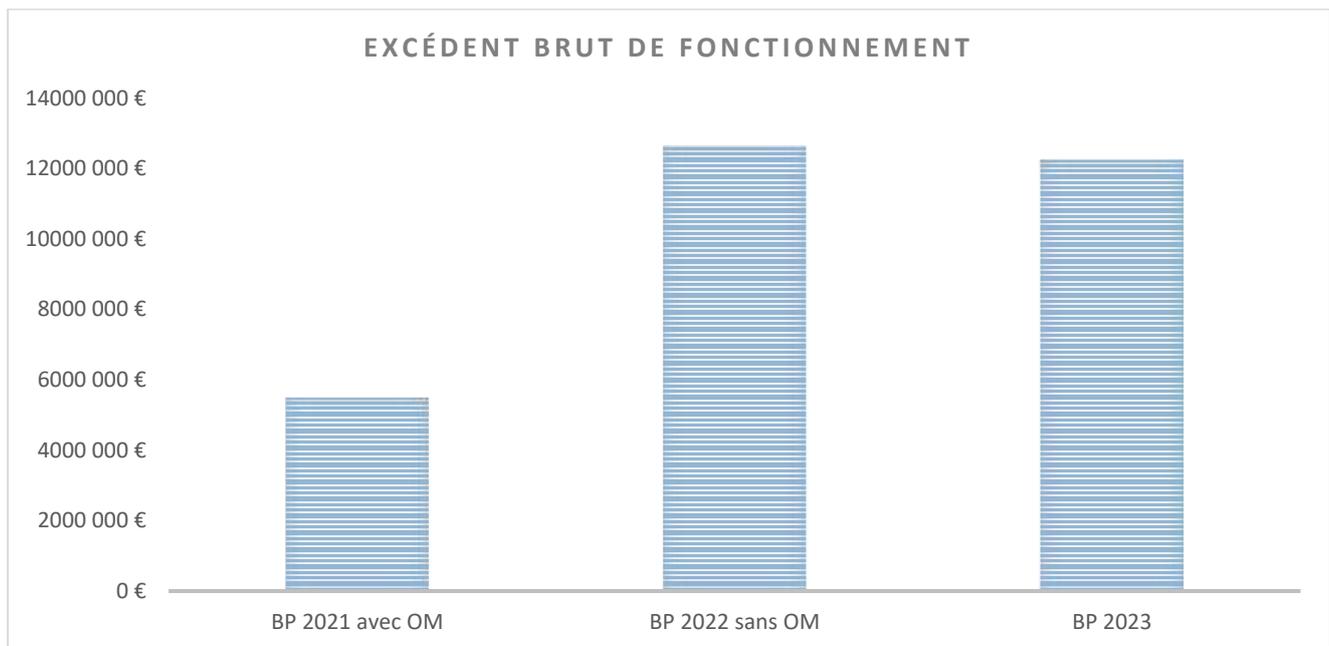
(1) reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

(2) les dotations de l'Etat intègrent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie individuelles des ressources (FNGIR), la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), le FCTVA et d'autres subventions d'Etat.

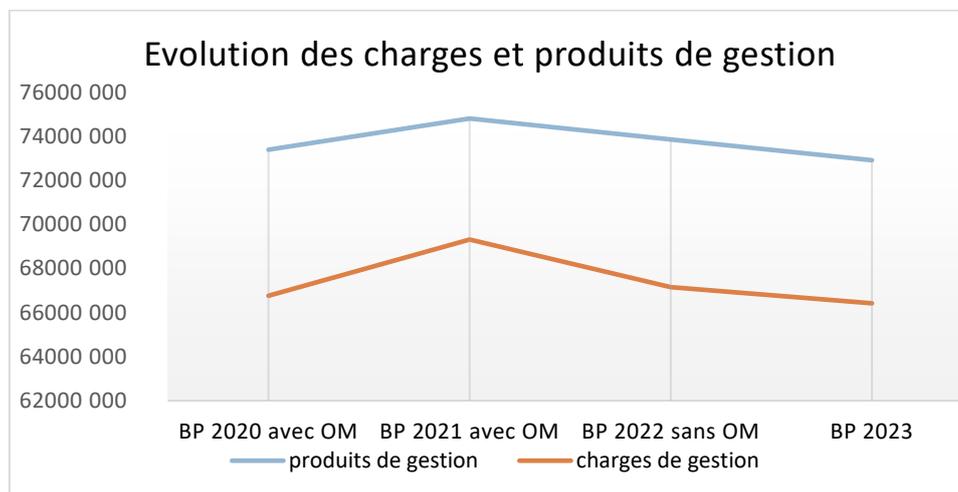
Les éléments suivants doivent permettre d’apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de l’agglomération. A noter qu’un certain nombre de ratios et notamment le taux d’épargne brute, les capacités d’autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s’apprécier qu’à la clôture budgétaire.

Cependant, il est à noter que la comparaison de l’évolution des charges et des produits ainsi que celles des différents indicateurs de gestion est quelque peu compliquée à réaliser sur les 3 dernières années du fait du changement de périmètre. En effet, le BA Déchets a été créé en 2022 mais ouvert uniquement le 01/04/2022. De ce fait, le BP principal a dû supporter les dépenses du 1er trimestre 2022 qui ont fait l’objet d’un remboursement comptabilisé en recettes de fonctionnement. Sur le plan des épargnes brutes et nettes, cela n’a pas de conséquences, ce qui n’est pas le cas au niveau de l’évolution des charges et des produits entre 2023 et 2022.

Tout d’abord, il convient de réaliser un focus sur l’excédent brut de fonctionnement. Il s’agit de l’épargne de gestion courante, c’est-à-dire hors éléments financiers et exceptionnels. Le maintien de l’autofinancement brut prévisionnel est d’abord fonction de la stabilité de l’excédent brut de fonctionnement. Celui-ci enregistre une légère diminution en 2023 (-386 k€) provenant d’une baisse plus importante des recettes que des dépenses. En réalité, lorsque l’on corrige le BP 2022 du 1^{er} trimestre de dépenses de déchets, on constate que les recettes sont en hausse de 1.67 M€ alors que les dépenses ont également augmenté mais de manière plus importante du fait essentiellement de la très forte progression du coût des fluides. Néanmoins, la baisse de l’excédent de fonctionnement reste limitée, ce qui met en évidence les efforts accomplis pour maîtriser les autres charges de fonctionnement.



Soit une évolution tendancielle entre les dépenses et les recettes de gestion comme suit :

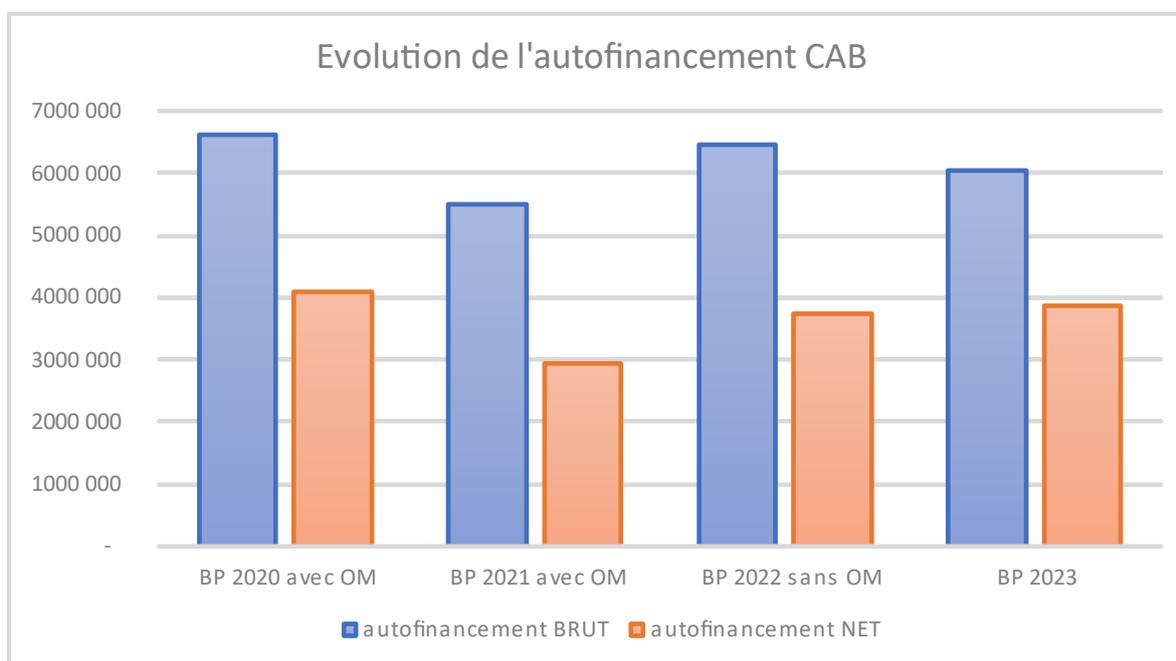


Ainsi, en corrigeant le BP 2022 du 1^{er} trimestre des déchets, on constate que les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2.3% et les dépenses de fonctionnement de 3.54%.

Au niveau des intérêts de la dette, l'évolution à la hausse des intérêts d'emprunt ainsi que le recours à un nouvel emprunt pour faire face au financement du PPI 2023 ont entraîné une augmentation des charges financières, contribuant à dégrader quelque peu l'épargne brute par rapport à celle de 2022. Pour 2023, elle s'établit à 6.06 M€ contre 6.48 M€.

Le désendettement en 2023 est estimé à 2 231 000 €, en baisse de 20% par rapport à 2022.

Après remboursement du capital amorti de l'emprunt, l'autofinancement net destiné à financer les investissements s'élève à 3 867 237 €, en augmentation de 137 032 k€ par rapport à 2022.



Le niveau de l'autofinancement net a une incidence directe sur l'évolution du besoin de financement¹ hors prélèvement sur fonds de roulement.

¹ Le besoin de financement correspond au flux net de dette soit une déduction des nouveaux emprunts (flux) via les remboursements en capital de la dette (stock).



Le recours à l'emprunt augmente de 22,69% par rapport à 2022 et se situe à 10 672 339 €. Cette situation s'explique par le fait que les dépenses d'investissement d'un montant de 23 101 722€ sont en hausse de 39% par rapport à 2022.

A noter qu'il ne s'agit que d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires.

Par ailleurs notre calendrier budgétaire (vote du budget primitif sans reprise des résultats) ne fait qu'accroître artificiellement le besoin de financement.

RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

Informations financières – ratios (1)		valeurs	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	410,51	402,00
2	Produit des impositions directes/population	166,27	221,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	467,28	482,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	164,11	96,00
5	Encours de la dette / population	155,52	376,00
6	DGF/population	92,52	87,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,8%	39,1%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	92,2%	90,6%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	35,1%	19,9%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	33,3%	78,0%

(1) la numérotation de ratios est celle de l'ETAT

(2)Source : Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2021 - DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles

(2) Les 10 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.